

54^e Assemblée générale du Cartel

Lundi 14 mars 2016 – Aula des Boudines à 19h00

Rapport du trésorier, Daniel KOHLER

L'année 2015 a renoué avec les chiffres noirs. En effet, si en 2014 c'était un déficit qui avait été enregistré, cette année, à l'issue de cet exercice comptable c'est avec un bénéfice bien que léger, mais bénéfique quand même, que nous bouclons nos comptes, il se monte à **Fr.100,74** contre un déficit de Fr. 124.88 en 2014. Cette somme a été portée au crédit du Capital, lequel accuse un solde de **Fr. 41'453,64** (Fr. 41'352,90), la « Réserve légale » restant identique à 2014 à **Fr. 10'117,56**.

La subvention demandée pour 2015 et allouée par la commune de Meyrin, s'est montée à **Fr.123'000,00** (Fr. 123'000,00) en 2014. Cette diminution de **Fr. 50'000,00**, sur demande du Conseil Administratif de la commune de Meyrin, a été négociée avec le Comité du Cartel ceci avait pour but de diminuer une nouvelle fois, comme en 2013, nos comptes de « Provisions » dont les montants cumulés, avaient été considérés, de part et d'autre, comme trop élevés. C'est ainsi que pour compenser cette diminution de la subvention, nous avons déconsolidé certains comptes de « Provisions » dont les montants ne mettaient pas en péril la gestion du Cartel pour 2015. Ceci dit, les dépenses, se sont élevées à **Fr 175'341,30** (175'873,83), soit une somme totale légèrement plus élevée que le budget calculé et arrêté par le Comité, pour l'exercice 2015. Pour rappel, le montant de la subvention demandée, est fixé en rapport avec les frais réels annuels prévus pour chaque poste. Nous vous donnons donc, ci-dessous, quelques précisions quant à son utilisation.

Le poste des salaires et charges sociales et formation est le plus élevé du budget. Le montant, fixé à **Fr. 119'000,00**, n'a pas été dépassé mais il atteint la somme de **Fr. 116903,70** (Fr.115'175,81) soit une légère augmentation par rapport à l'exercice 2014 provenant de l'adaptation des frais pour les charges sociales principalement. Concernant le budget prévu pour l'engagement de personnel auxiliaire, il n'a pas été sollicité car nous n'avons pas eu besoin d'avoir recours à leur embauche. En revanche le budget prévu pour la formation continue de nos secrétaires, fixé à Fr. 1000,00, a été légèrement dépassé pour atteindre la somme de **Fr. 1'179,20**.

Les frais pour les photocopies, deuxième poste le plus important, dont le budget a été fixé à **Fr. 19'500,00**, se sont élevés à **Fr. 17'356,73** (Fr. 19'177,38). Cette légère diminution par rapport au budget et aux frais de 2014 provient du fait de la modification du contrat de la Société RICOH. En effet, en cours d'année, les frais du contrat de leasing ont été inclus dans le prix de la photocopie lequel a, de ce fait, subi une forte augmentation. Le Comité a procédé à l'analyse des coûts des photocopies pour l'avenir. C'est ainsi qu'il a décidé de renoncer au contrat de leasing et de procéder au remplacement du photocopieur, dès le mois de septembre, et décidé aussi de l'acquérir, ce qui induit une diminution des coûts par photocopie. Cette acquisition a été rendue possible grâce aux provisions prévues à cet effet.

Au chapitre des photocopies, couleur et noir/blanc, pour les **58 Sociétés et Associations** membres du Cartel, nos secrétaires ont sorti, en 2015, un total **236252** (236221) copies soit le même nombre par rapport à 2014. Cependant, on observera à nouveau, comme en 2014, une différence importante entre les copies en couleurs et celles en noir/blanc. C'est ainsi que seulement **123077** (138700) copies en **noir/blanc** ont été produites en 2014, soit une nouvelle diminution de **12.8 %**. En revanche, il n'en est pas de même pour les photocopies

en couleur. En effet ce sont **113175** (97521) unités qui ont été tirées, soit une nouvelle augmentation de **16,2%**. Ce bon en avant provient, d'une part de la diminution des copies en noir/blanc au profit de la couleur mais aussi de la possibilité offerte aux Sociétés pour des tirages spéciaux destinés à leurs manifestations ou autres brochures. Il est à noter que nous excluons d'office tous travaux de photocopies comportant le moindre signe publicitaire.

Enfin, certaines Sociétés ou Associations qui nous demandent un tirage important durant l'année, se voient facturer le dépassement du nombre de copies par rapport au nombre moyen de photocopies effectué pour les autres Sociétés et Associations.

Les frais de représentation dans leur ensemble, prévus au budget à hauteur de **Fr. 14'600,00** (Fr. 15'300,00) ont été bien maîtrisés pour atteindre la somme de **Fr. 13'558,50** (Fr.18'161,75). Dans cette somme sont compris, entre autres, les frais de participation à des séances à l'extérieur, les dépenses pour les cadeaux d'anniversaires, de jubilés, attribués lors de diverses manifestations. Elle comprend aussi les frais de l'agape des membres des Comités des Sociétés et Associations du Cartel, organisée, à tour de rôle, par une des Sociétés ou Associations membre ainsi que les frais pour l'apéritif servi à l'issue de l'Assemblée générale. Il est à relever qu'en 2015, il n'y a pas eu de frais pour le repas des Présidents des Sociétés et Associations d'où la différence par rapport à 2014. Ce repas ayant lieu tous les 2 ans, la somme n'a, à juste titre, pas été portée au budget.

Les frais divers de matériel et de bureau, assurance RC, téléphone mobile, frais des imprimantes, de la plastifieuse, les frais de port et Internet ont été bien maîtrisés. Ils sont restés au-dessous du budget prévu à **Fr. 7'800,00** pour l'ensemble des postes décrits. Les frais ont atteint la somme de **Fr. 9'455,53** (Fr. 6'514,00). Le dépassement par rapport au montant budgété et à 2014, provient du fait que nous avons été contraints, en automne, de refaire notre site Internet qui ne répondait plus aux demandes des Sociétés et Associations. Le montant total de cette refonte a été réparti sur 18 mensualités qui courent jusqu'en 2017 dont le montant résiduel au 31.12.2015 de la dette à long terme, se monte à Fr.12'135,00.

Concernant notre système informatique, l'entretien régulier nécessaire et les mises à jour permanentes afin qu'il réponde pleinement aux demandes des Sociétés et Associations, avec le budget fixé à **Fr. 7'000,00** nous a coûté la somme de **Fr. 10'328,25** (Fr. 5'217,00). Des frais imprévus sont venus se greffer sur ce poste par l'installation d'un nouveau serveur de sauvegarde, l'ancien ne répondant plus aux normes, pour un montant de Fr. 6000.00, d'où le dépassement par rapport au budget. Nous avons pu absorber ces frais sur le compte d'exploitation annuel de cette année, ceci sans faire appel à notre compte de provision.

Enfin, le budget de **Fr. 3'500,00** prévu pour l'amortissement des machines, appareils divers, du mobilier, du matériel et du système informatique a été dépassé pour se situer pour un montant total de **Fr. 12'841,56** (Fr. 5'600,00), ceci dans le respect des normes légales. Cette forte augmentation de ce poste provient de l'achat du nouveau photocopieur, comme décrit plus haut, d'une valeur de **Fr. 21'513,85** et d'une imprimante à badges pour un montant de **Fr. 2'106,00**, ces 2 achats n'ayant pas été prévus au budget.

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans remercier vivement les Autorités communales pour la subvention allouée au bon fonctionnement du Cartel et la confiance qu'elles témoignent à son Comité pour sa gestion.

Nos remerciements vont enfin à la commission de vérification des comptes pour la méticulosité du travail accompli par les délégués des Sociétés qui se sont proposés pour ce mandat, soit Madame Dora LONGOBARDI du Club Meyrin-Natation et Madame Karine LOY du Tennis club de Maisonnex.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous remercions de votre attention.

Daniel KOHLER,
Trésorier